

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R03-2023-141

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2023

# Sommaire

## **Direction Générale Cohesion Population /**

R03-2023-06-15-00008 - Arrêté composition jury attribution diplôme cadre santé (1 page)

Page 3

## **Direction Générale Cohesion Population / Direction Politiques Sociales, Prévention et Inclusion**

R03-2023-06-15-00005 - Arrêté désignation jury certification obtention DEASS (2 pages)

Page 5

R03-2023-06-15-00004 - Arrêté désignation jury certification obtention DEEJE (2 pages)

Page 8

Direction Générale Cohesion Population

R03-2023-06-15-00008

Arrêté composition jury attribution diplôme  
cadre santé



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Générale  
de la Cohésion et des Populations**

**Direction des Politiques Sociales,  
Prévention et Inclusion**

*Pôle Formation-Certification-Emploi*

**ARRETÉ n°  
Portant composition du jury d'attribution  
du Diplôme de Cadre de Santé au titre de l'année 2023**

**Le préfet de la région Guyane  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite**

- Vu** le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles R.4311-4 et R. 4383-2 à R.4383-2 et suivants ;
- Vu** le décret n°95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre de santé ;
- Vu** l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;
- Vu** le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane
- Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° R03-2022-11-07-00002 du 7 novembre 2022 portant délégation de signature à Madame Frédérique RACON Directrice Générale de la Cohésion et des Populations ;
- Sur** proposition de la Directrice Générale de la Cohésion et des Populations:

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : Le jury d'attribution du diplôme de Cadre de Santé- session 2023 – est composé de :

- La Directrice Générale de la Cohésion et des Population ou son représentant ;
- La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant ;
- Monsieur Guy GOBER, Directeur de l'Institut de formation de cadre de santé ou son représentant ;
- Des membres des différents jurys de soutenance de mémoires, au choix :
  - ✓ Madame Tadéa STEPHENSON
  - ✓ Madame Hélène MATHURIN
  - ✓ Monsieur Christian CECILE
  - ✓ Madame Gwladys LECANTE
  - ✓ Monsieur Jean-Michel HILAIRE
  - ✓ Madame Colette ILMANY
  - ✓ Madame Marylène HONORE
  - ✓ Madame Régina VITE

**Article 2** : Le secrétaire général des services de l'État et la Directrice Générale de la Cohésion et des Populations sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le **15 JUIN 2023**

Le directeur des politiques sociales  
de la prévention et de l'inclusion  
**Bruno BOIS**



Direction Générale Cohesion Population

R03-2023-06-15-00005

Arrêté désignation jury certification obtention  
DEASS



**Direction des Politiques Sociales,  
Prévention et inclusion**

*Pôle Formation-Certification-Emploi*

**Arrêté en date du 9 juin 2023 portant désignation des membres du jury pour la certification initiale en vue de l'obtention du diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS) Session de juillet 2023**

**Le préfet de la région Guyane  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 451-1, R. 451-34 à 451-35 ;
- Vu** le décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle ;
- Vu** le décret n° 2004-533 du 11 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social et à l'exercice de la profession d'assistant de service social, notamment les articles , 6, 7, 9 et 16 ;
- Vu** le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;
- Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
- Vu** l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social ;
- Vu** l'instruction ministérielle n°DGCS/SD4A/DGESIP/2018/220 DGCS/SD4A/DGESIP/2018/220 du 14 septembre 2018 relative à la mise en œuvre des décrets n° 2018-733 du 22 août 2018 et n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social du 14 septembre 2018 relative aux diplômes de niveau 6 du travail social ;
- Vu** l'instruction ministérielle n° DGCS/SD4A/DGESIP/2019/223 du 17 octobre 2019 relative aux diplômes de niveau 6 du travail social ;
- Vu** Arrêté du 9 août 2022 portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'État d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé et au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° R03-2022-11-07-00002 du 7 novembre 2022 portant délégation de signature à Madame Frédérique RACON Directrice Générale de la Cohésion et des Populations ;

**Considérant**

La date du vendredi 7 juillet 2023 pour la session de certification initiale du diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS) ;

\*

**Sur** proposition de la Directrice Générale de la Cohésion et des Populations ;

## ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury de délibération du diplôme d'État d'assistant de service social de la Guyane est composé comme suit :

- 1) **Un enseignant-chercheur, président du jury, Monsieur Christian Cécile ;**
- 2) **Monsieur le Préfet de la Région Guyane ou son représentant, vice-président ;**
- 3) **Monsieur le recteur d'académie ou son représentant, vice- président ;**
- 4) **Au titre des formateurs ou enseignants issus des établissements de formation publique ou privé, préparant au diplôme d'assistant de service social :**
  - Madame Franceline MATHIAS,
  - Madame Sandrina MITH,
  - Madame Maryse WING PIOUS,
- 5) **Au titre des représentants qualifiés de la profession,**
  - **Collège des employeurs :**
    - Madame Laura BOURDON,
    - Madame Guylaine JEAN-FRANCOIS,
  - **Collège des salariés :**
    - Madame Stella ISMAEL-HIRA,
    - Madame Annick OUAMBA-YVES

**Article 2** : Le secrétaire général des services de l'État et la Directrice Générale de la Cohésion et des Populations sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le

15 JUIN 2023

Le directeur des politiques sociales,  
de la prévention et de l'inclusion  
Bruno BOIS



Direction Générale Cohesion Population

R03-2023-06-15-00004

Arrêté désignation jury certification obtention  
DEEJE



**Direction des Politiques Sociales,  
Prévention et Inclusion**

*Pôle Formation-Certification-Emploi*

**Arrêté en date du 9 juin 2023 portant désignation des membres du jury pour la certification initiale en vue de l'obtention du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE) Session de juillet 2023 -**

**Le préfet de la région Guyane  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R.451-1 à R 451-4-3 et D. 451-17 à D 451-19-1 ;
- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.335-5 et L.335-6 ;
- Vu** le décret n° 2004-1375 du 3 novembre 2005 relatif au diplôme d'État d'Éducateur de jeunes Enfants ;
- Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
- Vu** la circulaire n° DGAS/4A/2006 du 18 janvier 2006 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants ;
- Vu** l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants;
- Vu** l'instruction ministérielle n°DGCS/SD4A/DGESIP/2018/220 DGCS/SD4A/DGESIP/2018/220 du 14 septembre 2018 relative à la mise en œuvre des décrets n° 2018-733 du 22 août 2018 et n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social du 14 septembre 2018 relative aux diplômes de niveau 6 du travail social ;
- Vu** l'instruction ministérielle n° DGCS/SD4A/DGESIP/2019/223 du 17 octobre 2019 relative aux diplômes de niveau 6 du travail social ;
- Vu** Arrêté du 9 août 2022 portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'État d'assistant de service social, au diplôme d'État d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé et au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° R03-2022-11-07-00002 du 7 novembre 2022 portant délégation de signature à Madame Frédérique RACON Directrice Générale de la Cohésion et des Populations ;

**Considérant**

la date du vendredi 7 juillet 2023 pour la session de certification initiale du diplôme d'État d'Éducateur de jeunes Enfants ;(DEEJE) ;

**Sur proposition de la Directrice Générale de la Cohésion et des Populations ;**

## ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury de délibération du diplôme d'État d'Éducateur de jeunes Enfants de la Guyane est composé comme suit :

- 1) **Un enseignant-chercheur, président du jury, Monsieur Christian Cécile ;**
- 2) **Monsieur le Préfet de la Région Guyane ou son représentant, vice-président ;**
- 3) **Monsieur le recteur d'académie ou son représentant, vice- président ;**
- 4) **Au titre des formateurs ou enseignants issus des établissements de formation publique ou privé, préparant au diplôme d'éducateur de jeunes enfants :**
  - Madame Franceline MATHIAS
  - Madame France-Aimée SUTTY
  - Madame Maryse WING PIOUS
- 5) **Au titre des représentants qualifiés de la profession,**
  - **Collège des employeurs :**
    - Madame Emilienne CALONNE
    - Madame Sandra FERREOL
  - **Collège des salariés :**
    - Madame Julie COGNET
    - Madame Muriel HIGHT

**Article 2** : Le secrétaire général des services de l'État et la Directrice Générale de la Cohésion et des Populations sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le **15 JUIN 2023**

Le directeur des politiques sociales,  
de la prévention et de l'inclusion  
**Bruno BOIS**

